Élections Législatives du 23 Novembre 1958

Candidature du Centre Républicain et de Défense Agricole, Économique et Sociale

ELECTRICES, ELECTEURS,

J'ai l'honneur de solliciter vos suffrages pour l'élection législative du 23 Novembre.

Je me présente à vous en homme libre, libre de mes faits et gestes, de mon action, de mon programme.

Durant toute la législature précédente, j'ai été un non conformiste.

SUR LE PLAN POLITIQUE :

Mon non-conformisme ne pouvait s'accomoder de la discipline aveugle et des impératifs sans appel imposés par les comités directeurs de certaines organisations. Je forme moi-même mon opinion sur les problèmes et rejette les conceptions toutes faites qu'on tenterait de me faire partager et servir.

Si je me suis inscrit à l'un des groupes de l'Assemblée Nationale après la scission regrettable du parti Paysan, ce fut uniquement pour pouvoir remplir efficacement la mission parlementaire dont j'étais investi, le règlement empêchant pratiquement un non inscrit d'y satisfaire. En cette occasion je me suis placé au centre de l'Assemblée afin de marquer nettement l'orientation de mon esprit et de me trouver à même de défendre, en dehors de toute passion partisane, les droits et les intérêts de ceux qui méritent aide et protection, qu'ils professent des opinions de droite ou de gauche. Ma règle de conduite fut et reste l'équité.

Aujourd'hui, pour ces mêmes motifs, je demeure un homme indépendant, membre du Centre Républicain, désireux d'apporter son entier concours à un programme accepté par tous les partis nationaux. Car j'entends, si vous m'envoyez de nouveau siéger au Parlement, m'intégrer au grand regroupement des bonnes volontés agissantes autour des idées directrices nouvelles définies par le Général de Gaulle et approuvées par le pays lors du référendum.

SUR LE PLAN AGRICOLE :

J'ai toujours défendu avec opiniâtreté la paysannerie.

A peine arrivé à l'Assemblée Nationale, en 1956, j'interpellai le Gouvernement sur sa politique agricole en définissant, par la même occasion, la position des terriens, en mettant l'accent sur leurs angoisses, en précisant leurs légitimes espérances, en proposant des solutions.

En Janvier 1957, la nouvelle fixation du prix du blé eut pour base une proposition de loi déposée par moi et le cours ainsi établi répondait aux demandes des milieux corporatifs. Successivement je suis intervenu en faveur du lait, de la viande, des céréales, de l'essence détaxée, des subventions, des crédits affectés à l'agriculture, des diverses détaxations intéressant les exploitants, etc...

Je ne m'étends pas sur mon programme agricole étant donné que j'ai répondu affirmativement aux 14 questions posées aux candidats par la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles. Il est à noter que. dans ces 14 points, figure la demande d'inscription des nouveaux élus à l'Amicale parlementaire agricole. Or, je suis déjà membre de ce groupement dont le Président est mon chef de file.

SUR LE PLAN SOCIAL :

Je puis affirmer que nul ne fut plus que moi le défenseur ardent des travailleurs. Une telle attitude n'est le monopole exclusif d'aucune idéologie. J'ai combattu énergiquement les hausses continues enregistrées par les ménagères, qui anéantissaient le bénéfice résultant des majorations de salaires obtenues.

J'ai réclamé avec une singulière persistance la réduction du train de vie de l'Etat afin d'éviter que le gonflement croissant de ses besoins pèse toujours davantage sur le niveau de l'existence et déclanche ainsi l'infernale compétition entre les salaires et les prix.

Je peux revendiquer une initiative de la plus haute importance pour la classe ouvrière — aucun autre élu des groupes nationaux ne l'a eue en dehors de moi — celle du dépôt de la proposition de loi N° 6623 relative à la suppression des abattements de zones de salaires.

Ce texte, qui fut soumis à la Commission du Travail, est actuellement étudié par le Gouvernement. S'il est adopté, j'aurai ainsi aidé les travailleurs de toutes les catégories à obtenir une décision heureuse qu'ils n'avaient pu emporter jusqu'à maintenant.

La vie est aussi chère, sinon plus dans nos petites agglomérations rurales que dans les villes. Les salaires, en raison de la défectueuse détermination des zones sont trop bas en Meuse; ma proposition tend à remédier efficacement à cette situation pénible et profondément illogique.

EN FAVEUR DES ARTISANS :

J'ai toujours considéré que le rôle de nos artisans était une nécessité dans nos villages. Si celui-ci se trouvait ralenti ou suspendu, le travail y deviendrait impossible. C'est pourquoi ma proposition de loi N° 5718 a visé à améliorer le sort matériel des artisans.

EN FAVEUR DES COMMERÇANTS, DES FAMILLES, DES VIEILLARDS :

Les commerçants ont une mission naturelle dans la répartition des marchandises. Ils constituent l'un des rouages des fonctions économiques; or, leurs marges bénéficiaires se sont sans cesse amenuisées. Les commerçants ne créent pas la vie chère, c'est l'Etat en multipliant et en majorant les taxes qui en est responsable. C'est une méthode facile pour les Pouvoirs publics de décréter des impôts afin de se procurer des ressources accrues. Mais la ménagère les acquitte quotidiennement en faisant ses achats et leur charge est d'autant plus lourde que les enfants sont plus nombreux au foyer.

Là encore j'ai pris une position constructive et mes propositions de loi N° 1772 et N° 2631 en font foi.

Je n'ai négligé ni les vieillards — qui ont des droits imprescriptibles sur les générations qui assurent leur relève — ni les infirmes, les accidentés du travail ou les familles nombreuses. J'ai fait inscrire dans notre législation sociale des dispositions qui découlent directement de ma proposition de loi N° 2.074 et 6.627 (allocation de la mère au foyer).

J'ai pensé également aux retraités que, trop souvent, la hausse du coût de l'existence accule à une situation voisine de la misère. J'ai déposé en leur faveur des textes législatifs dont certains ont tant soit peu amélioré le sort de ceux à qui l'âge interdit toute action de sauvegarde contre la diminution de leur pouvoir d'achat.

En faveur des ANCIENS COMBATTANTS, PRISONNIERS & VICTIMES de la Guerre :

Je n'ai eu garde d'oublier ceux dont Georges Clémenceau a dit qu'ils avaient des droits sur nous.

Qu'il se soit agi de leur faire rendre hommage par l'attribution de distinctions sanctionnant et récompensant

les héroïques services rendus au pays ou de leur attribuer les compensations matérielles qui leur sont dûes, je ne crains aucune critique (propositions de loi Nos 2821, 2924, 6546).

J'ai pris la position positive et formelle dont chacun se souvient lors du vote des crédits relatifs au réglement du pécule et exigé que tous les engagements fussent tenus.

EN FAVEUR DES SINISTRÉS :

Je me suis efforcé, en ce domaine, d'obtenir un réglement accéléré des indemnités, notamment en ce qui concerne les sinistrés âgés, les veuves de guerre et mes propositions de loi permettent à tous de mesurer l'étendue de ce que j'ai entrepris. (Nos 1110, 3143, 5831).

SUR LE PLAN DÉPARTEMENTAL :

Il ne saurait être question, étant donné qu'il s'agit aujourd'hui d'une élection législative, d'insister sur l'importance de mes efforts sur ce plan.

Je rappellerai toutefois que, depuis un certain temps, je m'attache à provoquer l'élan qui fait défaut à la Meuse en matière d'industrialisation.

En beaucoup de points, dans le nord du département, nous remplissons pleinement les conditions requises pour bénéficier des mesures favorisant la décentralisation industrielle et l'expansion régionale. Je ne négligerai rien pour parvenir à des réalisations concrètes. Car il nous faut envisager le jour possible où le départ des forces américaines et canadiennes risquerait d'entrainer le chômage dans un département où l'on devra, en tout état de cause, créer des milliers d'emplois nouveaux à bref délai, en raison du rythme des naissances enregistré.

L'ALGERIE ET L'AFRIQUE :

En ce qui concerne l'Algérie, j'ai toujours été de ceux qui ne cessèrent de réclamer la solution décisive. Mais les Gouvernements qui se succédèrent au pouvoir se sont engagés dans une impasse qui rappelle douloureusement celle de l'Indochine.

Le Général de Gaulle, dans sa conférence de presse du 23 Octobre a dit :

« Le destin politique de l'Algérie est en Algérie même et, dans cette perspective, la voie démocratique est ouverte, cette voie démocratique est la seule valable. Une immense transformation a commencé. La France la met bien entendu en œuvre. Sur quelles bases ? Sur celles de la personnalité et, bien sûr, d'une association étroite avec la métropole. Cet ensemble, avec le Sahara, œuvrerait pour le progrès commun, en liaison avec les Etats indépendants du Maroc et de Tunisie ».

J'approuve pleinement la conception du Général de Gaulle, je souhaite la pacification aussi proche que possible, sans abandon, car le chef du Gouvernement fait appel à la « civilisation fraternelle » et à « l'œuvre de rapprochement des peuples », conditions essentielles de l'avenir.

Tout autant je partage ses vues sur l'entreprise à mener à bien en Afrique noire et sur l'édification de la Communauté France-Outre-Mer dans l'enthousiasme commun et la fraternité.

DES HOMMES NOUVEAUX !

C'est sur ce thème que certaines formations appuient leur campagne électorale.

Qu'il me soit permis de rappeler que je ne suis ni un pilier ni un fervent de la IVe République. J'ai été tenu éloigné d'elle pendant dix ans et je ne suis entré dans les rangs de son personnel politique qu'en 1956 pour la fustiger à raison de ses excès, de ses inconséquences et d'un laisser-aller qui confinait à l'impéritie.

A ce sujet, je dois rappeler que, dès 1957, je précisai dans la lettre de souscription d'un ouvrage que je venais d'écrire : « **Je suis entré dans la IVe République pour préparer la Ve** ». Et, sur la bande de présentation du livre en question, j'avais inscrit cette formule qui était un avertissement : « **Un régime meurt de ses abus** ».

Je ne me suis donc pas compromis avec un régime que je condamnais. Je me classe parmi les hommes nouveaux, d'abord parce que je n'ai en rien participé à un passé que je réprouve — je n'étais pas au Parlement quand a été établie la Constitution de la IVe République — ensuite, parce que je veux concourir de toutes mes forces à l'instauration d'une république neuve, créatrice, propre, forte et digne, après avoir travaillé à l'effondrement de celle qui n'a pas répondu à la confiance du pays.

MON REMPLAÇANT :

A la suite du découpage électoral de notre département, je n'ai pu avoir à mes côtés, comme en 1956, **M. Camille ZAEPFFEL**, le lieu de sa résidence, Vavincourt, se trouvant dans la circonscription de Bar-le-Duc. **M. Camille ZAEPFFEL**, qui s'est toujours consacré avec courage à la défense de l'Exploitation familiale sur le plan syndical aussi bien que sur le plan général, m'a promis de rester mon conseiller amical en matière agricole, ce dont je me félicite étant donné sa valeur et sa compétence.

J'ai fait appel, en qualité de Remplaçant, au **Docteur Jean BRASTEL**, Médecin et Conseiller Municipal d'Etain où il est élu avec un chiffre de voix qui témoigne de l'estime dans laquelle le tient la population. Le **Docteur BRASTEL** possède un sens humain élevé. Il sait se pencher sur la douleur et la misère des humbles. Je trouverai en lui des avis éclairés pour poursuivre la politique sociale à laquelle j'entends m'attacher.

Mes chers compatriotes, cette profession de foi ne contient pas de promesses retentissantes ou mirifiques, car, ainsi que je l'ai dit, les promesses électorales, trop souvent vaines, sont des roulements de tambours tôt emportés par le vent. **Comme par le passé, je ne vous promets que ma bonne volonté, mais je vous la promets intégrale.**

Pendant ces trois dernières années, je n'ai vécu que pour vous, à votre entier service, ignorant ce qu'était le repos, ne m'accordant même pas une heure de détente.

J'ai parcouru inlassablement nos campagnes meusiennes pour m'enquérir de vos besoins, de vos doléances, de vos aspirations. Par une importante correspondance, j'ai entretenu avec vous tous un contact vraiment étroit et quotidien. Pendant trois ans je n'ai rien demandé pour moi, mais tout pour vous, pour votre mieux-être, pour une existence moins âpre et pour la prospérité et la grandeur de notre pays.

Je vous offre de nouveau mon activité, mon dynamisme, ainsi que les connaissances que je puis posséder.

Veuille le Nord de notre Département me faire confiance !

VIVE LA CIRCONSCRIPTION DE VERDUN ! VIVE LA MEUSE !
VIVE LA FRANCE ! VIVE LA REPUBLIQUE !

ANDRÉ BEAUGUITTE

Député de la Meuse, Ancien Ministre
Conseiller Général de Montfaucon
Président de la Section des Anciens Combattants de Sivry-sur-Meuse
Lauréat de l'Académie Française
(Prix d'Histoire 1957)

Jean BRASTEL

Conseiller Municipal d'Etain
Docteur en Médecine

Montmédy. - Imp. Meusienne